Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-202605102-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
13 mai 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, à dix-huit heures et dix-neuf minutes, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Absences excusées : Alain JOUAN (pouvoir à Eléonore KOGLER), Christine ROBIC (pouvoir à Marguerite GUYOMARD)

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/05/10-2

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 – CATEGORIE « SPORTS ET LOISIRS » - SOCIETE DE CHASSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2311-7.

Madame KOGLER, 1ère adjointe déléguée à la vie associative rappelle que la commission « Vie associative, communication, tourisme et culture » s'est réunie le 12 mai 2026 afin d'étudier les demandes de subventions adressées à la commune par les associations.

La Commission a proposé une subvention de 200 € à la Société de Chasse de GLOMEL.

Afin de tenir compte d'éléments dont la Commission n'était pas informée (*renouvellement de l'arrêté préfectoral autorisant la destruction de Choucas*), il est proposé au Conseil municipal de réévaluer cette proposition à hauteur de 350 €.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-202605102-DE

Monsieur le Maire (membre du bureau de la Société de chasse) a quitté la salle au moment du vote de cette délibération.

Entendu l'exposé de Madame KOGLER,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstention (Jean-Yves JEGO et Armelle RENAULT) :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 350,00 € à la Société de chasse de GLOMEL ;

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget 2026 de la Commune ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 29/05/2026
Transmis en Préfecture le 04/06/2026